



Superficie d'un bien immobilier

Par **malorine**, le **17/05/2011** à **19:20**

Bonjour,

j'ai hérité d'une maison de ville dont la surface cadastré est de 66 m² sur référence cadastrale ainsi qu'acte notarié de succession.

sur le cadastre la maison est représenté par un rectangle.

cette surface dans la maison, n'est pas exacte et voilà le problème :

d'après mes mesures, la surface au sol est d'environ 45 m²

à moitié de la maison, il y a un décrochement vers l'intérieur d'environ 1.5m à 2m qui continu jusqu'au bout sur 4.5m. (cette surface manque pour faire le rectangle du schéma de cadastre) chez le voisin, ce décrochement correspond à un couloir qu'il utilise comme cave.

si j'inclue ce décrochement (couloir du voisin), cela correspondrait à la surface cadastré ainsi qu'au rectangle du cadastre.

j'ai l'impression que le voisin s'est approprié ce couloir du temps de mes grand parents, mais je ne sais ce que je doit faire pour le récupérer.

s'il m'appartient vraiment, ou éclaircir la situation si c'est une erreur de cadastre.

il est vrai que ça m'arrangerait de récupérer ce couloir, s'il est à moi, car je désire faire des travaux dans cette maison.

mon soucis est principalement de connaître mes droits quel qu'ils soient et mettre de l'ordre s'il le faut et cela correctement.

que dois-je faire pour faire les choses dans l'ordre et avoir la certitude soit que cette partie m'appartient et que je la récupère, soit qu'elle est au voisin et donc laisser les murs comme ils le sont ?

j'ai déjà demandé au notaire par téléphone depuis environ 3 semaines, mais n'ai pas obtenu de réponse.
je vous remercie par avance pour tout éclaircissement
malorine

Par **mimi493**, le **17/05/2011** à **21:39**

Avant toute chose, vous devez faire appel à un géomètre expert